

Les personnes vivant avec le virus du SIDA encore indésirables dans de nombreux pays en 2011

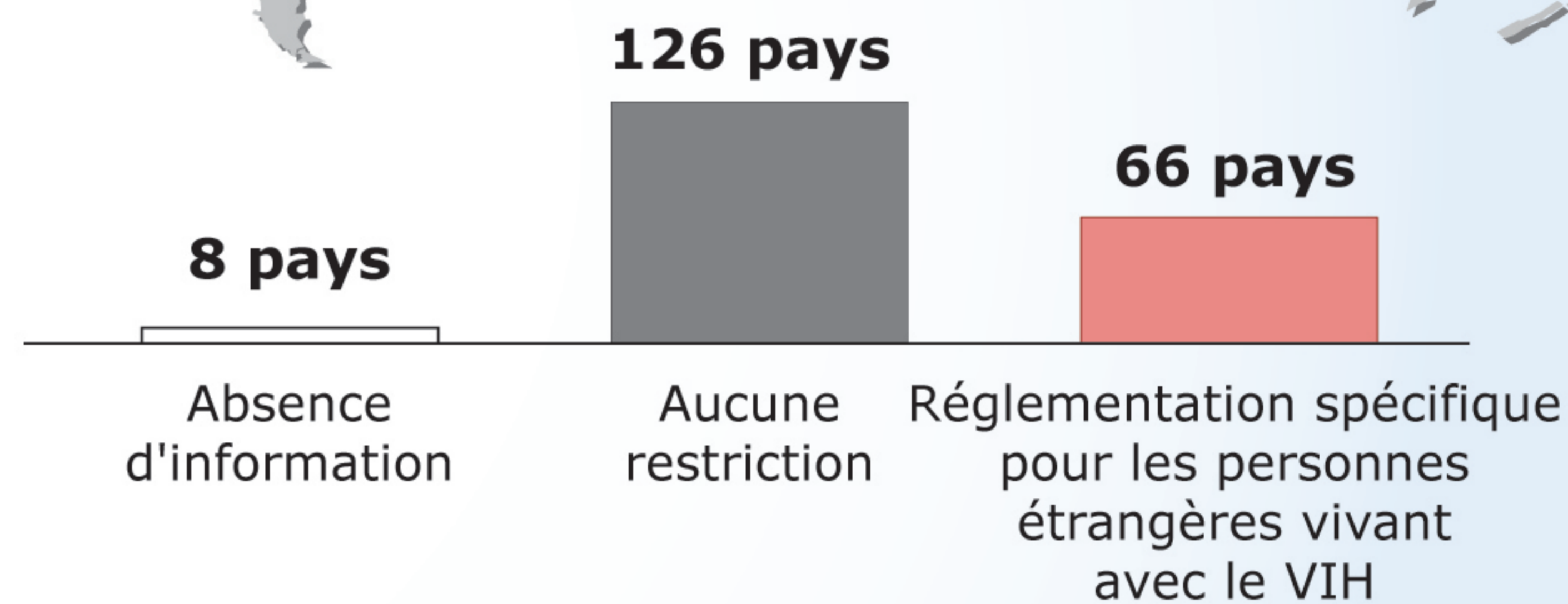
31 pays obligent les personnes étrangères vivant avec le VIH à quitter le territoire¹



16 pays appliquent un refus d'entrée catégorique²



20 pays appliquent des restrictions pour les séjours de courte durée³



1. Ces pays continuent d'expulser des personnes étrangères vivant avec le VIH ou de leur ordonner de quitter le territoire lorsque sont diagnostiqués un VIH ou un cas de SIDA.

2. Ces pays disposent actuellement d'une législation prévoyant la possibilité d'un refus d'entrée catégorique aux personnes étrangères vivant avec le VIH. La demande de présentation du statut immunitaire dans le formulaire de demande de visa ou lors de l'entrée sur le territoire est susceptible d'entraîner un refus d'entrée ou une expulsion d'office.

3. Ces pays exigent, même pour les séjours de courte durée (moins de 3 mois) la présentation du statut VIH.

Source : Réglementations applicables aux déplacements et aux séjours des personnes vivant avec le VIH/Sida (2011-2012) <http://www.hivrestrictions.org/>